



Le dépôt vente ne veut pas me rendre mon argent

Par **celiacap**, le **18/02/2008** à **09:11**

Bonjour

je suis actuellement en conflit avec un dépôt vente auquel j'ai confié ma moto en juillet 2007 afin de la vendre.

Cette moto a été vendue en octobre 2007 et le dépôt vente ne veut pas me rendre le montant qu'il me doit. Après de multiples appels téléphoniques dans lesquels ils nous plusieurs fois dit " la lettre recommandée avec le chèque est partie ce matin", j'ai, il y a quelque jours, envoyé une lettre recommandée de mise en demeure de paiement sous 8 jours (le terme est le mercredi 20 février) Cependant je me suis rendue compte que j'ai oublié de noter les références du dossier dans la lettre.

Est elle donc légale? et surtout que dois je faire au delà du délai s'il n'est pas respecté par le dépôt vente?

Merci de votre réponse.

Cordialement